

LOI N° 2009-07 DU 25 MARS 2009

Portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre du financement du projet d'interconnexion électrique 330 kv Ghana –Togo - Bénin.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté, en séance du 10 mars 2009,

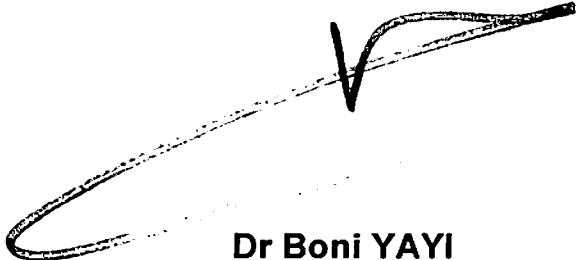
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'Accord de prêt d'un montant de dix sept millions trois cent quatre vingt dix mille (17.390.000) unités de compte (UC) soit treize milliards deux cent soixante quatorze millions quatre vingt deux mille six cent trente (13.274.082.630) francs CFA environ, signé à Cotonou le 02 juin 2008, entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre du financement du projet d'interconnexion électrique 330 KV Ghana - Togo - Bénin.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 25 mars 2009,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



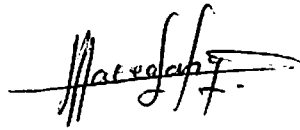
Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de l'Energie et de l'Eau,



Sacca LAFIA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 4 MEE 4 AUTRES MINISTERES 28
SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE- 3 BCP-CSM-IGAA
3 UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 JO 1.-

